



# SYNTHÈSE RAPPORT D'ACTIVITÉ

—— AGENCE FRANÇAISE  
DE LUTTE CONTRE LE DOPAGE

2024

## Béatrice Bourgeois

*Présidente de l'AFLD*

### **Faire le bilan de l'année 2024, c'est bien sûr d'abord évoquer les Jeux olympiques et paralympiques.**

Un exemple majeur de mise en œuvre d'une ambition immense par le biais d'un long et minutieux travail de préparation, coordonné à chaque étape, où l'implication de chacun, aux côtés et au profit des sportifs, a conduit à la réussite remarquable que l'on sait.

L'Agence française de lutte contre le dopage est heureuse et fière d'avoir pu, dans le domaine qui est le sien, contribuer à cette réussite.

**En matière d'antidopage, la tenue à Paris des Jeux olympiques et paralympiques, c'est d'abord l'histoire d'années d'efforts**, soutenus par le ministère des sports, le CNOSF, le CPSF et la communauté sportive, pour donner à l'antidopage la place qu'il a vocation à occuper dans un pays comme la France.

Lorsqu'on fait le bilan de l'année écoulée, force est de reconnaître que ces efforts ont porté leurs fruits.

Par l'accompagnement qu'elle offre aux sportifs en matière d'éducation et de prévention, par le nombre des contrôles qu'elle diligente, par les compétences qu'elle déploie en matière d'investigations, par le rôle qu'elle joue au niveau international, l'AFLD possède désormais une pleine capacité d'action.

Une capacité d'action qui la place enfin dans le trio de tête des organisations européennes, aux côtés du Royaume-Uni et de l'Allemagne. Une capacité d'action qui lui donne les moyens de mener à bien ses différentes missions - dont le périmètre s'est élargi - au service de l'équité des compétitions et de la santé des sportifs.

Les avancées réalisées en amont des Jeux de Paris revêtent un caractère structurel. En cela, elles ont vocation à perdurer. Elles incarnent pleinement l'héritage des Jeux.



En matière d'antidopage, la tenue des à Paris des Jeux olympiques et paralympiques, c'est aussi l'histoire d'un défi relevé. Celui d'être au rendez-vous, aux côtés des autres parties prenantes, de l'éducation des délégations françaises, du recueil de quelque 8 800 prélèvements, du partage d'information et de la réalisation d'enquêtes. Le dossier qui ouvre le présent rapport vous donnera un aperçu des multiples facettes du travail effectué dans ce cadre.

On retiendra qu'un nouveau modèle a été inauguré lors de ces Jeux. C'est en effet la première fois que l'organisation nationale antidopage du pays-hôte est intervenue directement dans la réalisation du programme antidopage, sur délégation du comité d'organisation. Une formule qui a vocation à être reprise dans les futurs JOP.

### **Si les Jeux de Paris ont beaucoup occupé l'AFLD, l'activité de l'agence durant l'année écoulée ne s'est pas concentrée sur ce seul événement, loin s'en faut.**

2024, c'est aussi, pour la deuxième année consécutive, la réalisation d'un programme annuel de contrôles reposant sur plus de 12 000 prélèvements (hors échantillons collectés dans le cadre des Jeux). Le niveau atteint, allié à un ciblage de plus en plus élaboré, permet de diligenter un nombre important de contrôles dans les sports les plus à risque tout en étant présent dans plus de 130 disciplines - conditions dont le cumul est nécessaire tant en termes de répression que de dissuasion.

2024, c'est encore la poursuite du déploiement des actions d'éducation antidopage de l'Agence, avec, pour la première fois, près de 11 000 sportifs et encadrants directement touchés par ces actions. C'est aussi l'organisation avec l'Agence mondiale antidopage d'un événement majeur, la Conférence sur l'éducation antidopage, qui n'avait encore jamais eu lieu en Europe et s'est tenue à Cannes en février. Plus de 400 acteurs venus des cinq continents réunis pour partager expertises et bonnes pratiques.

2024, c'est également plus d'une centaine de dossiers disciplinaires traités, faisant de l'AFLD l'une des organisations disposant de l'activité la plus forte en matière de gestion des résultats.

2024, c'est enfin - mais la liste n'est pas exhaustive - la forte montée en puissance des activités de renseignement et d'enquête, alimentée par les partenariats étroits noués avec les forces de l'ordre et l'autorité judiciaire et révélatrice de l'étendue du potentiel de ces compétences nouvellement acquises.

**Le bilan de l'année écoulée est indéniablement positif pour l'antidopage français.** Les moyens juridiques et financiers octroyés à l'AFLD, associés au soutien des institutions sportives et à l'engagement sans faille des équipes, ont permis de changer la donne.

Reste à présent à préserver ces acquis, ce qui est déterminant.

Reste aussi, en s'appuyant sur les progrès accomplis, à aller plus loin. Tel est l'objet du nouveau plan stratégique que l'Agence souhaite mettre en œuvre pour la période 2025-2030, qui la conduira notamment à renforcer sa présence au sein des territoires, à accentuer son implication au niveau du sport amateur ou encore à se positionner plus fortement sur la dimension de santé publique de l'antidopage.

**« Les avancées structurelles réalisées en amont des Jeux de Paris incarnent pleinement l'héritage olympique »**

# LES CHIFFRES ESSENTIELS DE 2024

## ÉDUCATION & PRÉVENTION

# 185

éducateurs formés et agréés  
au 1<sup>er</sup> janvier 2025

# +29

éducateurs  
formés et agréés

# 442

ACTIONS D'ÉDUCATION  
menées par les éducateurs  
antidopage

# 10 881

PARTICIPANTS aux actions d'éducation  
(sportifs et personnel d'encadrement  
technique, sportif et médical)

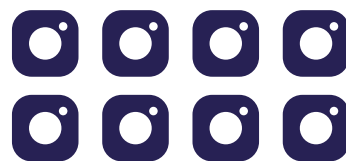


# 80

VIDÉOS produites  
pour les réseaux  
sociaux de l'Agence

# 300 000

COMPTES touchés  
sur Instagram par les  
publications de l'Agence



# 8 500

HEURES de visionnage  
sur la chaîne YouTube de l'Agence

## CONTRÔLES

# 12 346

échantillons recueillis dans le cadre du programme annuel de contrôles (sportifs français et étrangers en France et sportifs français à l'étranger)

→ 12 046 en 2023



## 93

résultats d'analyse anormaux (RAA), soit 0,75 % des prélèvements réalisés dans le cadre du programme annuel de contrôles

→ 105 RAA/0,87 % en 2023

→ 0,77 % RAA au niveau mondial en 2022 (source AMA)

## 50 %

des contrôles réalisés hors compétition

→ 50 % en 2023



## 80 %

des échantillons prélevés sur des sportifs de niveau national et international

→ 75 % en 2023

## 276

prélèvements collectés auprès des parasportifs

→ 301 en 2023

## 22 %

des prélèvements collectés en France auprès de sportifs étrangers

## 1 719

prélèvements collectés en France pour le compte d'autres organisations antidopage

→ 1 976 en 2023



## 354

échantillons collectés à l'étranger sur des sportifs français

→ 301 en 2022

## 8,8

jours de délai moyen pour l'analyse des échantillons

## CONTRÔLES

# 160

préleveurs vacataires  
au 1<sup>er</sup> janvier 2025



# 154

escortes formées  
au 1<sup>er</sup> janvier 2025



# 3

sessions de formation  
d'escortes organisées  
hors de Paris

## TOP 3

### DES SUBSTANCES LES PLUS SOUVENT DÉTECTÉES

# 1.

Anabolisants  
(29 %)

# 2.

Diurétiques  
et agents  
masquants  
(20 %)

# 3.

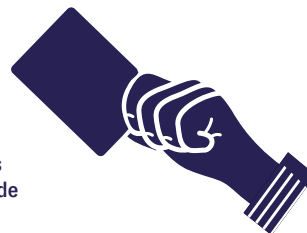
Stimulants  
(19 %)

## SANCTIONS

# 109

dossiers disciplinaires enregistrés  
dont **55** concernent des sportifs de  
niveau national et international

→ 141 en 2023



# 10

violations non-analytiques  
constatées (soustraction au  
contrôle, manquements aux  
obligations de localisation,  
falsification...)

→ 25 en 2023

# 6

violations constatées  
en matière de dopage  
animal

→ 10 en 2023

# 49 %

des propositions d'accords  
de composition administrative  
acceptées par les sportifs

→ 42 % en 2023



# 51 %

des sanctions imposées ou acceptées  
par le sportif égales ou inférieures  
à 2 ans de suspension

→ 53 % en 2023

# 28 %

des sanctions imposées ou acceptées  
par le sportif égales ou supérieures à 4 ans  
de suspension

→ 27 % en 2023

# 21 %

des sanctions imposées ou acceptées  
par le sportif entre 2 et 4 ans de suspension

→ 20 % en 2023

## AUTORISATION D'USAGE À DES FINS THÉRAPEUTIQUES (AUT)

# 283

demandes d'AUT reçues

→ 238 en 2023



# 25 %

des demandes d'AUT recevables

→ 21 % en 2023

# 76 %

des demandes d'AUT recevables accordées  
par un comité de médecins-experts

→ 67 % en 2023



# 60 %

des demandes d'AUT rétroactives acceptées  
(pour les sportifs de niveau infranational)

→ 33 % en 2023

## ENQUÊTES & RENSEIGNEMENT

# 177

faits de dopage signalés auprès de l'Agence

→ 192 en 2023

→ 79 en 2019



# 11

enquêtes ouvertes pour  
des violations non-analytiques  
dont 3 à la suite de signalements

→ 8 en 2023

# 15

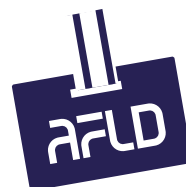
signalements transmis aux autorités  
judiciaires ou administratives

→ 11 en 2023

## L'AGENCE

# 52

emplois permanents



# 43 %

de femmes

# 40

ans de moyenne  
d'âge

# 5

années  
d'ancienneté  
moyenne



# 13,3

millions d'€ de budget  
de fonctionnement

# 14,1 %

des recettes de fonctionnement issus  
de prestations pour le compte d'autres  
organisations antidopage

# LES TEMPS FORTS

**15 FÉVRIER**

## **PUBLICATION DES PREMIERS AUDITS D'ÉVALUATION DES OBLIGATIONS ANTIDOPAGE DES FÉDÉRATIONS**

Après l'envoi d'un questionnaire aux 115 fédérations agréées, l'Agence a choisi d'auditer les fédérations françaises d'athlétisme, de judo et de rugby à XIII pour évaluer le respect de leurs obligations légales en matière d'antidopage. Au terme de cette procédure, l'Agence dresse pour chacune d'entre elles un état des lieux et formule une série de recommandations dans l'objectif d'améliorer la mise en œuvre de leurs obligations antidopage.

**27-29 FÉVRIER**

## **CONFÉRENCE MONDIALE SUR L'ÉDUCATION À CANNES**

L'AFLD accueille à Cannes la 4<sup>e</sup> édition de la Conférence mondiale sur l'éducation de l'Agence mondiale antidopage (AMA). L'évènement rassemble près de 400 participants venus du monde entier et issus de toutes les composantes de la communauté antidopage (sportifs, autorités publiques, fédérations, chercheurs, etc.) pour partager et améliorer les bonnes pratiques en matière de sensibilisation aux principes et à la mise en œuvre de la lutte antidopage.

# FÉV





# MARS

12 MARS

## **SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE COOPÉRATION AVEC NADA INDIA**

À l'approche des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, l'Agence signe lors du symposium de l'AMA à Lausanne (Suisse) une convention avec son homologue indienne pour mettre en commun leurs ressources et leur expertise et assurer un meilleur échange d'informations liées aux différentes missions de la lutte antidopage, notamment les contrôles, la prévention, l'éducation, l'investigation et la recherche.

13 MARS

## **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'INADO**

L'Institut des organisations nationales antidopage (iNADO), qui rassemble 59 agences nationales et 9 organisations régionales, élit son conseil d'administration lors de son assemblée générale annuelle qui se tient à Lausanne (Suisse), en marge du symposium de l'AMA. La présidente de l'Agence est élue pour un mandat de 4 ans en compagnie de 7 autres personnalités de la lutte antidopage internationale dans une instance présidée par le responsable de l'Agence norvégienne antidopage norvégienne (ADNO), Anders Solheim.

22 MARS

## **RENCONTRE AVEC LES LIGUES PROFESSIONNELLES FRANÇAISES**

L'Agence reçoit les représentants des six ligues professionnelles (la Ligue nationale de basket, La ligue nationale de cyclisme, la Ligue nationale de football, la Ligue nationale de handball, la Ligue nationale de rugby et la Ligue nationale de volley) pour leur présenter les différentes composantes de la lutte antidopage et renforcer la communication avec chaque organisation.

# AVRIL

2 AVRIL

## **DÉPLACEMENT À ROUBAIX POUR LA SEMAINE OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE**

Les départements des contrôles et de l'éducation et la prévention s'associent pour organiser une action pédagogique commune auprès des élèves du lycée Charles Baudelaire à Roubaix, dans le Nord, dans le cadre de la Semaine olympique et paralympique (SOP), une initiative du ministère chargé de l'éducation dédiée à la promotion de la pratique sportive chez les jeunes et à la mobilisation de la communauté éducative autour des valeurs citoyennes et sportives.

17 MAI

## **PARTICIPATION À LA COMMISSION NATIONALE DE LUTTE CONTRE LE TRAFIC DES PRODUITS DOPANTS**

À l'approche des Jeux de Paris 2024 et dans un contexte d'intensification d'organisation d'événements sportifs majeurs, le ministère de la justice et celui en charge des sports réunissent les opérateurs de la lutte contre les trafics de produits dopants l'AFLD, l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP), l'autorité judiciaire et les douanes.

30 MAI

## **SIGNATURE D'UN ACCORD DE PARTAGE D'INFORMATIONS ENTRE L'ITA ET L'AFLD POUR LES JO 2024**

L'Agence de contrôles internationale (ITA), qui dirige le programme antidopage des Jeux olympiques de Paris 2024 au nom du Comité international olympique, signe un protocole d'accord avec l'Agence afin de faciliter l'échange d'informations et d'établir un cadre de coopération avec les autorités françaises compétentes en matière d'infractions potentielles liées au dopage dans le cadre des Jeux olympiques.

# MAI

# JUIN

4 JUIN

## LANCEMENT D'UNE NOUVELLE PLATEFORME EN LIGNE POUR LES DEMANDES D'AUT

L'Agence crée une plateforme en ligne pour simplifier le dépôt des autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) par les sportifs qui n'ont plus à adresser de courrier papier. La nouvelle plateforme permet de suivre en temps réel l'état des dossiers dans un espace sécurisé et gratuit. En l'espace de sept mois, 263 dossiers ont été ouverts via cet outil, qui a permis de centraliser 71 % des demandes reçues sur cette période.

# JUIL

8 JUILLET

## CLÔTURE À NANCY DES ACTIONS D'ÉDUCATION PRÉOLYMPIQUES

L'intervention réalisée auprès de l'équipe de France masculine de boxe au CREPS de Nancy est la dernière d'une longue série d'actions de sensibilisation à l'éducation antidopage, menées par l'Agence et ses partenaires fédéraux sur l'ensemble de la délégation française engagée aux Jeux olympiques et paralympiques. Cette opération inédite concerne les sportives et les sportifs mais également le personnel d'encadrement (entraîneurs, médecins...) des équipes de France.

15 JUILLET

## INSTALLATION DU CENTRE DE COMMANDEMENT ANTIDOPAGE AU VILLAGE OLYMPIQUE

Pour la première fois dans l'histoire des Jeux, le comité d'organisation de Paris 2024 (COJOP) s'appuie sur un contrat de prestation avec l'organisation nationale antidopage du pays-hôte pour mener son programme antidopage. Si le plan de contrôles est défini par l'International Testing Agency (ITA), l'AFLD joue un rôle opérationnel majeur dans

10 OCTOBRE

## AUDITION PAR L'OFFICE PARLEMENTAIRE D'ÉVALUATION DES CHOIX SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES (OPECST)

Saisi par la commission chargée du sport du Sénat, l'OPECST mène une étude sur l'apport des sciences et des technologies dans le domaine du sport. Les rapporteurs auditionnent l'AFLD ainsi que le Laboratoire antidopage français (LADF) pour connaître les avancées scientifiques en matière de détection des substances et méthodes interdites, notamment grâce aux analyses génétiques autorisées par le Parlement en 2023, mais aussi les soutiens possibles à l'effort de recherche antidopage, y compris en sciences sociales.

# OCT

la réalisation des 9000 contrôles qui sont diligentés dans le cadre des JOP au sein du centre de commandement antidopage installé au cœur du village des athlètes.

29 JUILLET

## L'AFLD RÉUNIT AU CLUB FRANCE LES PRÉSIDENTS DU CIO, DE L'AMA, DE L'ITA ET DU COJOP PARIS 2024

L'AFLD est présente au Club France, dans la Grande halle de la Villette, tout au long des Jeux de Paris 2024 à la rencontre de ses partenaires, des sportifs et du mouvement sportif. En marge de la soirée internationale organisée par le CNOF et son président David Lappartient, l'AFLD réunit Witold Banka, Olivier Niggli, Valérie Fourneyron et Benjamin Cohen, les présidents et directeurs généraux de l'Agence mondiale antidopage et de l'Agence de contrôles internationale (ITA), pour un échange ouvert sur le programme antidopage des Jeux.



## 8 NOVEMBRE MISE EN PLACE D'ÉCHANGES BILATÉRAUX AVEC LA NADA ALLEMANDE

L'AFLD conclut avec son homologue allemande, la NADA, un accord d'échange de personnel pour s'enrichir de leurs bonnes pratiques respectives. Le premier partage d'expérience concerne les départements dédiés à l'éducation et à la prévention et se matérialise par l'immersion réciproque durant plusieurs jours d'agents d'une organisation au sein de l'autre.



## 15 NOVEMBRE RÉUNION BILATÉRALE AVEC L'AGENCE NORVÉGIENNE ANTIDOPAGE

L'AFLD reçoit à Paris les représentants de l'Agence antidopage norvégienne (ADNO) pour échanger sur les stratégies de lutte contre le dopage à l'échelle nationale et internationale et partager leurs perspectives sur l'évolution de chaque entité. L'agence norvégienne est l'une des 13 organisations nationales avec laquelle l'AFLD est liée par une convention de partenariat en matière d'éducation, de prévention, de contrôles et de partage de renseignements.

## 20 NOVEMBRE PRÉSENCE AU CONGRÈS DES MAIRES

À l'invitation de l'Association des maires de France (AMF), l'AFLD est présente au congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France à Paris. L'objectif est notamment de présenter aux élus les kits pédagogiques sur les valeurs du sport propre créés pour les écoles primaires dans le cadre de la collaboration avec le programme Génération 2024 du comité d'organisation des Jeux de Paris 2024.

# NOV

# DOSSIER SPÉCIAL : LES JEUX DE PARIS 2024

**L**es Jeux olympiques et paralympiques ont conduit l'Agence française de lutte contre le dopage à mener des actions en matière d'antidopage à un double titre.

L'implication de l'AFLD à l'égard des Jeux de Paris s'est en effet distinguée selon qu'elle œuvrait comme organisation nationale antidopage, essentiellement en amont des Jeux et à destination de la délégation française, ou comme prestataire de Paris 2024, dans le cadre de la réalisation du programme de contrôles déployé pendant les Jeux sous l'autorité de l'Agence de contrôles internationale (ITA) pour les Jeux olympiques et du Comité international paralympique (CIP) pour les Jeux paralympiques.

Si le premier type de missions est classique pour une organisation nationale antidopage, c'est en revanche la première fois qu'un comité d'organisation des Jeux, Paris 2024, contractualisait avec une l'organisation du pays-hôte pour lui déléguer une partie de l'activité antidopage (organisation des missions, formation des préleveurs et des escortes, sélection et distribution du matériel...).

Ce modèle innovant, dont on peut raisonnablement penser qu'il sera repris par d'autres comités d'organisation, a notamment permis de mobiliser lors des Jeux l'ensemble des expertises et des réseaux dont dispose l'AFLD.

Sous l'angle financier, le dispositif a eu pour conséquence que les surcoûts en lien direct avec les Jeux de Paris n'ont pas été financés par l'État mais par le comité d'organisation, conformément aux obligations découlant du contrat de ville-hôte.

L'ensemble des coûts antidopage propres aux Jeux de Paris a ainsi été couvert par un financement direct de Paris 2024 à l'Agence pour un montant total de 1,5 million d'euros, qui constitue une recette propre, dans le cadre d'un contrat conclu en janvier 2023. Le financement de l'État, à travers la subvention ministérielle annuelle, a pour sa part été dédié à des actions pérennes qui ont permis la préparation des Jeux mais dont la portée excédait ces Jeux dans une logique de rattrapage d'abord, d'héritage ensuite.

## **Une attention soutenue en amont des Jeux à l'égard de la délégation française**

En amont des Jeux, l'objectif de l'Agence était d'assurer l'exemplarité de la délégation française olympique comme paralympique qui, en qualité de pays-hôte de la France, serait plus nombreuse et plus observée.

À cette fin, depuis 2017, les capacités de l'Agence en matière de contrôles antidopage ont été largement rehaussées : de 8 000 prélèvements par an en 2018 à 12 000 en 2023

et 2024, un niveau jamais atteint qui la positionne dans le trio de tête européen (aux côtés du Royaume-Uni et de l'Allemagne).

Cet effort à l'égard de la future délégation française s'est intensifié à l'approche des compétitions avec deux tiers du volume du programme annuel de contrôles déjà exécutés au 1<sup>er</sup> juillet 2024. Il a abouti à sanctionner quelques sportifs potentiellement en route vers les Jeux, jusque dans les dernières semaines les précédant. Tout au long de la préparation des Jeux olympiques, la supervision des programmes nationaux est désormais assurée par l'ITA qui collabore étroitement avec l'Agence.

Parallèlement, la préparation des Jeux a offert l'occasion de travailler en amont sur l'articulation entre la répression administrative et pénale des faits de dopage et la complémentarité des moyens et approches entre l'Agence, les parquets spécialisés de Paris et Marseille, et l'Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique (OCLAESP). Le ministère de la justice a ainsi diffusé, en amont de l'événement, plusieurs documents de présentation pour mieux faire connaître le cadre légal et les missions de l'Agence.

La période de préparation des Jeux a également servi de tremplin aux actions d'éducation antidopage en France, essentiellement tournées vers la délégation française. L'essor de l'éducation antidopage correspond à la nouvelle responsabilité de l'Agence, consacrée en 2021,



d'autorité nationale en charge de l'éducation antidopage.

Les premiers bénéficiaires de cette accélération du déploiement des actions d'éducation ont été les membres de la délégation olympique et paralympique pour les Jeux de Paris : l'idée était de garantir pour eux, le meilleur cadre de préparation en vue des Jeux, en les faisant bénéficier d'une action d'éducation spécifique mise en place par l'Agence en lien avec le CNOSEF, le CPSF et les fédérations.

L'objectif était de former à l'antidopage un public sportif jugé prioritaire et de réduire le risque de dopage par négligence afin de maximiser les chances de médailles dans le respect des règles antidopage.

L'attention portée à l'éducation antidopage en amont des Jeux a été renforcée par l'accueil à Cannes du 27 au 29 février 2024 de la quatrième édition de la Conférence mondiale sur l'éducation de l'AMA. Cet événement majeur, organisé pour la première fois en Europe, a rassemblé les organisations antidopage du monde entier

## LE LABORATOIRE ANTIDOPAGE FRANÇAIS : L'AUTRE HÉRITAGE OLYMPIQUE

La préparation des Jeux a permis à l'AFLD de disposer pour les analyses antidopage d'un laboratoire antidopage (LADF) totalement rénové et à la pointe de la trentaine de laboratoires accrédités par l'Agence mondiale antidopage (AMA) dans le monde. Les améliorations engrangées en vue de l'analyse des échantillons antidopage des Jeux ont profité dès 2024 à l'AFLD qui représente environ deux tiers des échantillons qui sont adressés chaque année au LADF.

Dans le cadre de la préparation des Jeux, celui-ci a été transféré au sein de l'université Paris-Saclay en 2022 puis installé en 2023 dans de nouveaux locaux plus fonctionnels et dotés d'équipements de pointe, pour un montant de 17 M€ pris en charge par l'État. Il a ainsi été en mesure d'accroître ses capacités pendant les Jeux mais aussi, de manière pérenne, au profit de l'AFLD pour laquelle il travaille.

Son offre de service s'est élargie avec la possibilité nouvelle de réaliser des analyses sur des matrices de sang séchées (« Dried blood sport » ou DBS) pour des prélèvements moins intrusifs sur le bras des sportifs, ce qui permet à l'AFLD d'utiliser cette technique, jusqu'ici testée en 2023 et 2024, de manière plus massive, particulièrement à l'égard des sportifs amateurs.

Il est désormais autorisé à procéder, dans un cadre national garant des droits des sportifs, à des analyses génétiques, incontournables pour détecter le dopage génétique ou des transfusions sanguines homologues, ce qui a permis à l'AFLD de solliciter de premières analyses en amont même des Jeux dans le cadre de son propre programme de contrôles.

Il peut par ailleurs conserver dans ses locaux l'intégralité des échantillons collectés sur une longue durée, jusqu'à dix ans, en vue de réanalyses.

## L'ÉDUCATION RENFORCÉE DE LA DÉLÉGATION FRANÇAISE AUX JEUX

Outre la traditionnelle section antidopage du guide de l'athlète, les membres de la délégation française ont pu bénéficier, pour la première fois, d'un parcours de formation dédié aux Jeux. Ce parcours reposait sur le suivi du parcours d'apprentissage en ligne élaboré spécifiquement pour les Jeux, disponible sur la plateforme ADEL de l'AMA, et d'au moins une intervention menée par un éducateur agréé par l'AFLD.

Le réseau des éducateurs agréés et celui des référents antidopage ont été mobilisés pour organiser ces actions d'éducation en amont de l'événement.

99 % des sportifs olympiques et 86 % des sportifs paralympiques ont accompli le parcours d'e-learning. Au total, 1738 sportifs et personnels d'encadrement, toutes fédérations confondues, ont été sensibilisés dans le cadre de ce dispositif car les groupes présents lors des interventions étaient souvent élargis et les sélections n'étaient pas encore connues lors de l'intervention.

100 interventions ont été mises en place, dont 70 animées par les éducateurs antidopage des fédérations et les autres par ceux de l'INSEP, des CREPS et des DRAJES ou directement par les équipes de l'AFLD. Ce programme d'éducation antidopage a ainsi pu reposer sur une mutualisation des ressources et une solidarité interfédérale.

Des interventions spécifiques ont été organisées, en collaboration avec le CNOSF et le CPSF, à l'égard de l'encadrement médical et de l'encadrement sportif lors des rassemblements organisés (séminaire médical, séminaire olympique, etc.).

Cette entreprise commune à l'Agence et au mouvement sportif a été un jalon décisif pour l'éducation des sportifs de haut-niveau et devrait se renouveler à l'occasion des Jeux de Milano-Cortina 2026, à partir de l'expérience des Jeux de Paris 2024, notamment en intégrant mieux les personnels d'encadrement.



pour partager et améliorer les bonnes pratiques en matière d'acculturation des sportifs et de leur encadrement au fonctionnement et aux principes de la lutte antidopage. Il a permis de mettre en avant la question de la prévention antidopage, ce qui s'est prolongé par des initiatives inédites auprès du grand public en prévision des Jeux.

### Une implication inédite pendant les Jeux en soutien de Paris 2024

Pendant l'organisation des Jeux de Paris, l'Agence a apporté à Paris 2024 l'expertise antidopage nécessaire pour répondre aux attentes de l'ITA et du CIP pour la bonne mise en œuvre du programme antidopage.

L'Agence a participé directement à l'animation du centre de commandement antidopage au Village olympique et a reçu le soutien de représentants d'une douzaine d'autres agences nationales antidopage (notamment italienne et américaine, en vue de la préparation des prochains Jeux).

Pour les besoins des contrôles pendant les Jeux, des préleveurs de l'Agence ont constitué

## UNE PROMOTION INÉDITE DES CAMPAGNES D'ÉDUCATION ANTIDOPAGE AUPRÈS DU GRAND PUBLIC

Les Jeux de Paris ont été l'occasion de diffuser des messages en faveur du sport propre.

Dans ce cadre, l'Agence a initié plusieurs actions :

- pour les 45 000 volontaires de Paris 2024, le programme antidopage des Jeux a été présenté dans une vidéo sous forme d'un échange entre un volontaire, une préleveuse et un sportif. D'une durée de 5 minutes, sous-titrée en français et en anglais, cette vidéo a été rendue accessible à l'ensemble des volontaires de Paris 2024 ;
- un kit pédagogique autour des valeurs du sport propre a été mis à disposition sur la plateforme Génération 2024. Il reprenait le fruit d'une expérimentation menée avec le concours de la Ville de Cannes dans le cadre d'un projet pilote en milieu périscolaire au profit de deux catégories de publics - enfants de 3 à 5 ans et de 6 à 12 ans – pour des activités ludiques d'une durée de 30 à 45 minutes. Ce kit pédagogique a été relayé dans la newsletter de Paris 2024 du 22 mars 2024 en prévision de la semaine olympique et paralympique (SOP) ;
- un clip vidéo élaboré pour le marathon pour tous (MPT) a été co-financé par le ministère en charge des sports et l'Agence. Il mettait en parallèle la préparation amateur d'un participant à cette épreuve et celle d'une athlète qui s'entraînait pour le marathon olympique. Il a été diffusé sur les réseaux sociaux et sur les écrans géants de la fan zone du Club France pendant les Jeux ;
- des clips de sensibilisation ont été diffusés sur les écrans géants du Club France à la Villette, avec le concours du CNOSF et du CPSF, en complément de l'espace privatif de l'Agence au Club France sur toute la période des Jeux.

près d'un tiers du contingent des préleveurs internationaux sélectionnés pour opérer ces contrôles. Parallèlement, des escortes issues du vivier de l'Agence ont été recommandées auprès de Paris 2024, dans le cadre du programme des volontaires, pour être fléchées vers ces fonctions durant les Jeux.

La préparation des équipes avait pu être éprouvée lors de précédentes compétitions internationales pour lesquelles l'Agence était prestataire, comme les Jeux de la Caraïbe en 2022 ou les Jeux de la Francophonie en 2023, ou contributeur, à l'instar des Jeux européens en 2023.

Par ailleurs, forte des pouvoirs d'enquête étendus dont elle dispose depuis 2021 (convocation de sportifs, visites de locaux sportifs ou professionnels, communication de documents couverts par le secret...), l'Agence s'est imposée, lors des Jeux, comme l'interface entre les autorités

administratives et judiciaires françaises, d'une part, et les organisations antidopage, d'autre part.

Elle disposait pour ce faire d'atouts majeurs :

- le premier reposait sur la maîtrise de pouvoirs d'enquête autonomes permettant d'initier des investigations, avant leur éventuelle judiciarisation, et d'associer juridiquement aux actes d'enquête des représentants d'autres organisations antidopage avec lesquels les résultats pouvaient également être partagés ;
- le second tenait quant à lui à l'existence de canaux légaux de partage d'informations avec l'ensemble des acteurs nationaux ou internationaux (magistrats, enquêteurs, investigateurs antidopage...), ce qui a permis à l'Agence d'animer et de coordonner l'échange et l'analyse des renseignements collectés.

Ces opérations ont eu lieu en application de l'accord de coopération signé entre l'AFLD et l'ITA en mai 2024. Dans ce cadre, deux enquêtes administratives ont été ouvertes par l'AFLD, associant un enquêteur de l'ITA. ●

## SANCTIONS IMPOSÉES OU ACCEPTÉES EN 2024

| Type de violation traitée                                                                 | Sanctions imposées ou acceptées |                        |                               |                        |                             |            |
|-------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------|------------------------|-------------------------------|------------------------|-----------------------------|------------|
|                                                                                           | Sanction inférieure à 2 ans     | Sanction égale à 2 ans | Sanction entre 2 ans et 4 ans | Sanction égale à 4 ans | Sanction supérieure à 4 ans | Total      |
|                                                                                           | Nb                              | Nb                     | Nb                            | Nb                     | Nb                          | Nb         |
| <b>LUTTE CONTRE LE DOPAGE HUMAIN</b>                                                      | 33                              | 14                     | 19                            | 18                     | 8                           | 92         |
| Violations analytiques                                                                    | 28                              | 14                     | 15                            | 12                     | 7                           | 76         |
| Substances non spécifiées                                                                 | 3                               | 1                      | 15                            | 12                     | 7                           | 38         |
| Substances spécifiées                                                                     | 25                              | 13                     |                               |                        |                             | 38         |
| Violations non analytiques                                                                | 5                               |                        | 4                             | 6                      | 1                           | 16         |
| Soustraction au contrôle, refus de s'y soumettre et refus de se conformer à ses modalités |                                 |                        | 3                             | 5                      |                             | 8          |
| Possession                                                                                |                                 |                        | 1                             |                        |                             | 1          |
| Usage                                                                                     |                                 |                        |                               | 1                      |                             | 1          |
| Manquements aux obligations de localisation                                               | 3                               |                        |                               |                        |                             | 3          |
| Non-respect d'une sanction disciplinaire                                                  | 2                               |                        |                               |                        | 1                           | 3          |
| <b>LUTTE CONTRE LE DOPAGE ANIMAL</b>                                                      | 9                               |                        |                               |                        |                             | 9          |
| Violations analytiques                                                                    | 8                               |                        |                               |                        |                             |            |
| Violations non analytiques                                                                | 1                               |                        |                               |                        |                             |            |
| <b>Total</b>                                                                              | <b>42</b>                       | <b>14</b>              | <b>19</b>                     | <b>18</b>              | <b>8</b>                    | <b>101</b> |

Lorsque l'analyse d'un prélèvement a révélé la présence de substances appartenant à des classes différentes, la violation est répertoriée au titre de la classe de substances apparaissant la plus significative (ex. : pour une analyse ayant révélé la présence d'agents anabolisants et de glucocorticoïdes, l'infraction est comptabilisée dans les substances non spécifiées).

Lorsqu'un contrôle a donné lieu au constat d'une violation non-analytique mais qu'un échantillon a pu néanmoins être recueilli et que son analyse a donné lieu à un rapport d'analyse anormal, la violation est répertoriée parmi les violations analytiques.

# RÉPARTITION PAR SPORT DES PRÉLÈVEMENTS RÉALISÉS EN 2024

## RÉPARTITION PAR ORDRE ALPHABÉTIQUE

| Sport                | Nombre de prélèvements | Prélèvements/Total des prélèvements (%) | Nombre de RAA* | Ratio RAA/Prélèvements |
|----------------------|------------------------|-----------------------------------------|----------------|------------------------|
| Athlétisme           | 1329                   | 10,77 %                                 | 4              | 0,30 %                 |
| Aviron               | 120                    | 0,97 %                                  | 0              | 0,00 %                 |
| Badminton            | 61                     | 0,49 %                                  | 0              | 0,00 %                 |
| Basket fauteuil      | 37                     | 0,30 %                                  | 0              | 0,00 %                 |
| Basketball           | 595                    | 4,82 %                                  | 7              | 1,18 %                 |
| Biathlon             | 106                    | 0,86 %                                  | 0              | 0,00 %                 |
| Bobsleigh            | 4                      | 0,03 %                                  | 0              | 0,00 %                 |
| Boccia               | 11                     | 0,09 %                                  | 0              | 0,00 %                 |
| Bodybuilding-Fitness | 34                     | 0,28 %                                  | 0              | 0,00 %                 |
| Boules               | 12                     | 0,10 %                                  | 0              | 0,00 %                 |
| Boxe                 | 132                    | 1,07 %                                  | 6              | 4,55 %                 |
| Canoë / Kayak        | 100                    | 0,81 %                                  | 0              | 0,00 %                 |
| CrossFit             | 54                     | 0,44 %                                  | 0              | 0,00 %                 |
| Cyclisme             | 1501                   | 12,16 %                                 | 13             | 0,87 %                 |
| Danse                | 19                     | 0,15 %                                  | 1              | 5,26 %                 |
| Équitation           | 25                     | 0,20 %                                  | 0              | 0,00 %                 |
| Escalade sportive    | 32                     | 0,26 %                                  | 0              | 0,00 %                 |
| Escrime              | 122                    | 0,99 %                                  | 0              | 0,00 %                 |
| Escrime fauteuil     | 10                     | 0,08 %                                  | 0              | 0,00 %                 |
| Football             | 1683                   | 13,64 %                                 | 2              | 0,12 %                 |
| Football US          | 42                     | 0,34 %                                  | 4              | 9,52 %                 |
| Force athlétique     | 80                     | 0,65 %                                  | 2              | 2,50 %                 |
| Goalball             | 11                     | 0,09 %                                  | 0              | 0,00 %                 |
| Golf                 | 20                     | 0,16 %                                  | 0              | 0,00 %                 |
| Gymnastique          | 99                     | 0,80 %                                  | 1              | 1,01 %                 |
| Haltérophilie        | 102                    | 0,83 %                                  | 1              | 0,98 %                 |
| Handball             | 429                    | 3,48 %                                  | 1              | 0,23 %                 |
| Hockey sur gazon     | 75                     | 0,61 %                                  | 1              | 1,33 %                 |
| Hockey sur glace     | 187                    | 1,52 %                                  | 1              | 0,53 %                 |
| Judo                 | 151                    | 1,22 %                                  | 0              | 0,00 %                 |
| Karaté               | 36                     | 0,29 %                                  | 0              | 0,00 %                 |
| Kickboxing           | 38                     | 0,31 %                                  | 1              | 2,63 %                 |

\*RAA : Résultat d'analyse anormal

| Sport                             | Nombre de prélèvements | Prélèvements/Total des prélèvements (%) | Nombre de RAA* | Ratio RAA/Prélèvements |
|-----------------------------------|------------------------|-----------------------------------------|----------------|------------------------|
| Lutte                             | 121                    | 0,98 %                                  | 0              | 0,00 %                 |
| Mixed Martial Arts (combat libre) | 253                    | 2,05 %                                  | 13             | 5,14 %                 |
| Muay-thaï                         | 35                     | 0,28 %                                  | 3              | 8,57 %                 |
| Natation                          | 151                    | 1,22 %                                  | 0              | 0,00 %                 |
| Padel                             | 8                      | 0,06 %                                  | 0              | 0,00 %                 |
| Para athlétisme                   | 55                     | 0,45 %                                  | 1              | 1,82 %                 |
| Para aviron                       | 25                     | 0,20 %                                  | 0              | 0,00 %                 |
| Para badminton                    | 12                     | 0,10 %                                  | 0              | 0,00 %                 |
| Para canoë                        | 10                     | 0,08 %                                  | 0              | 0,00 %                 |
| Para cyclisme                     | 46                     | 0,37 %                                  | 0              | 0,00 %                 |
| Para force athlétique             | 4                      | 0,03 %                                  | 0              | 0,00 %                 |
| Para judo                         | 9                      | 0,07 %                                  | 0              | 0,00 %                 |
| Para natation                     | 16                     | 0,13 %                                  | 0              | 0,00 %                 |
| Para ski alpin                    | 6                      | 0,05 %                                  | 0              | 0,00 %                 |
| Para ski nordique                 | 1                      | 0,01 %                                  | 0              | 0,00 %                 |
| Para taekwondo-Kyorugi            | 3                      | 0,02 %                                  | 0              | 0,00 %                 |
| Para tennis de table              | 21                     | 0,17 %                                  | 0              | 0,00 %                 |
| Para tir                          | 10                     | 0,08 %                                  | 1              | 10,00 %                |
| Para tir à l'arc                  | 9                      | 0,07 %                                  | 0              | 0,00 %                 |
| Para triathlon                    | 28                     | 0,23 %                                  | 0              | 0,00 %                 |
| Para volley                       | 12                     | 0,10 %                                  | 0              | 0,00 %                 |
| Pelote basque                     | 18                     | 0,15 %                                  | 0              | 0,00 %                 |
| Pentathlon moderne                | 40                     | 0,32 %                                  | 0              | 0,00 %                 |
| Polo                              | 16                     | 0,13 %                                  | 1              | 6,25 %                 |
| Roller sports                     | 15                     | 0,12 %                                  | 0              | 0,00 %                 |
| Rugby fauteuil                    | 12                     | 0,10 %                                  | 0              | 0,00 %                 |
| Rugby League (13)                 | 338                    | 2,74 %                                  | 6              | 1,78 %                 |
| Rugby Union (15,7)                | 2 608                  | 21,14 %                                 | 18             | 0,69 %                 |
| Sauvetage sportif                 | 4                      | 0,03 %                                  | 0              | 0,00 %                 |
| Savate boxe française             | 24                     | 0,19 %                                  | 0              | 0,00 %                 |
| Skateboard                        | 11                     | 0,09 %                                  | 0              | 0,00 %                 |
| Ski                               | 98                     | 0,79 %                                  | 2              | 2,04 %                 |
| Ski-alpinisme                     | 43                     | 0,35 %                                  | 0              | 0,00 %                 |
| Sports aquatiques (sans natation) | 123                    | 1,00 %                                  | 0              | 0,00 %                 |
| Sports subaquatiques              | 4                      | 0,03 %                                  | 0              | 0,00 %                 |
| Squash                            | 22                     | 0,18 %                                  | 0              | 0,00 %                 |
| Surf                              | 7                      | 0,06 %                                  | 0              | 0,00 %                 |
| Taekwondo                         | 36                     | 0,29 %                                  | 0              | 0,00 %                 |
| Tennis                            | 122                    | 0,99 %                                  | 1              | 0,82 %                 |
| Tennis de table                   | 26                     | 0,21 %                                  | 0              | 0,00 %                 |
| Tennis fauteuil                   | 11                     | 0,09 %                                  | 0              | 0,00 %                 |
| Tir                               | 38                     | 0,31 %                                  | 0              | 0,00 %                 |
| Tir à l'arc                       | 28                     | 0,23 %                                  | 0              | 0,00 %                 |
| Triathlon                         | 265                    | 2,15 %                                  | 0              | 0,00 %                 |
| Voile                             | 31                     | 0,25 %                                  | 0              | 0,00 %                 |
| Volleyball                        | 307                    | 2,49 %                                  | 2              | 0,65 %                 |

